



PLAN PARTICULIER DE SECURITE ET DE LA SANTE P.P.S.S

Chantier : NHU TAP

Renflouement / Levage / Transport / Déconstruction / Gestion des déchets

Travaux prévus du **01/12/2021** au **31/05/2022**



Nom de l'entreprise : ROYAL RECY BOAT NC (2RBNC)

Tél. : 85.85.12 ou 79.06.16

Adresse : 9 Rue la brillante Koutio - 98835 DUMBEA

E-mail : royalrecyboatnc@gmail.com

Nom des Chefs d'entreprise : Franck OLLIVIER et Loïc LUCIANI

Document rédigé par 2RBNC	Document validé par Maître d'ouvrage
Date : 25/11/21 Visa : Nom : Franck OLLIVIER	Date : Visa : Nom :
Document VISÉ par : Date : Visa : Nom :	Document VISÉ par : Date : Visa : Nom :



SOMMAIRE

1. INFORMATIONS GENERALES	3
2. LISTE DES SOUS-TRAITANTS	3
3. RENSEIGNEMENT CONCERNANT L'ORGANISATION DU CHANTIER	4
3.1 Planning et organisation horaires	4
3.2 Emplacements / moyens mise à disposition sur le chantier	4
3.3 Moyens matériels pour la réalisation du chantier	4
3.4 Plan du chantier	5
4. DISPOSITIONS EN MATIERE DE SECURITE ET DE PREVENTION	6
4.1 Equipements de protection individuelle (EPI)	6
4.2 Conditions particulière - COVID	7
5. ANALYSE DES RISQUES PAR PHASE DU CHANTIER	7
5.1 Les risques généraux générés par le chantier	7
5.2 Les risques liés à l'utilisation du BROYEUR	9
5.3 Les risques générés par l'activité de l'entreprise sur les autres entreprise	10
6. DISPOSITIONS EN MATIERE DE SECOURS ET D'EVACUATION	10
6.1 Consignes des premiers secours	10
6.2 NUMERO D'URGENCE – Organisme de secours	11
6.3 NUMERO utiles des responsables du site	11
7. GESTION DES DECHETS	12
7.1 Déchets non dangereux	12
7.2 Déchets réglementés et dangereux	13



1. INFORMATIONS GENERALES

CHANTIER	
Adresse du chantier	Rue du Capitaine Bois - Cale de Nouville / Jardin du port
Description de l'opération	Opération d'élimination d'un stock historique de navires hors d'usage (NHU) – 16 unités
Description des travaux	Le renflouement et le levage des navires lorsque nécessaire, leur transport vers le site de déconstruction, les opérations de dépollution, de démantèlement, de déconstruction, la gestion des déchets issus de ces opérations selon la hiérarchie des modes de traitement, ainsi que le recyclage et la vente des matériaux valorisables.
Responsable du chantier	Loïc LUCIANI
Coordonnées	Tel : 79 06 16 Email : royalrecyboatnc@gmail.com
Maitre d'ouvrage	
Nom	PROVINCE SUD
Adresse	6 Route des Artifices à Nouméa
Contacts	Tel : 20.30.40 Fax : 20.30.00
E-mail	katy.ciret@province-sud.nc

2. LISTE DES SOUS-TRAITANTS

Entreprise	Travaux sous-traités	Durée intervention	Contact
SCADEM	Renflouement,		Jean-Pierre GARCERAN Tel : 28.44.84 GSM : 76.92.00 ou 76.29.20 Email : scadem@mls.nc
ETSM / PRODIVE	Renflouement des épaves répertoriées sur les sites de Nouméa		HERBERT Eric Tel : 27.11.21 GSM : 77.76.63 ou 78.34.93 Email : etsm@lagoon.nc / prodive@lagoon.nc
GLI	Travaux de levage		WILLIAM LABART Tel : 28.44.84 Fax : 27.59.26 Email : william.labart@gli.nc
OMI	Levage		ROD CREUGNET Tel : 75.20.27 Fax : Email : omisarl@gmail.com



3. RENSEIGNEMENT CONCERNANT L'ORGANISATION DU CHANTIER

3.1 Planning et organisation horaires

Période d'exécution des travaux	Durée plafond du chantier de 6 mois	
	Date de début : 01/12/2021	Date de fin : 31/05/2022
Effectifs pour l'entreprise	Effectif moyen : 3	Effectif de pointe : 6
Effectifs pour les sous-traitants	Effectif moyen : 3	Effectif de pointe : 6
Plages horaires de travail du chantier	Jours ouvrés du lundi au samedi	
	Matin : de 06h00 à 12h00	Après-midi : de 13h00 à 17h00

3.2 Emplacements / moyens mise à disposition sur le chantier

Parking véhicule	Parking accessible aux personnels ainsi qu'aux intervenants autour du chantier.
Sanitaires	Une base vie sera mise en place sur le chantier si les effectifs n'ont pas le temps de rentrer au dock.
Restauration	Le personnel sera autonome pour les repas. Les repas sont pris sur le site ou à l'extérieur.
Electricité	Un groupe électrogène avec une puissance suffisante.
Eau	L'eau est fournie par le propriétaire du terrain.

3.3 Moyens matériels pour la réalisation du chantier

Quantités	Liste des matériels ROYAL
1	Pelle 25 tonnes KOBELCO avec système de coupe mécanique de métal
1	Système d'oxydécoupe avec chalumeau
3	Groupe électrogène (12Kva + 2x 4Kva)
1	Porte engins
2	Véhicule PICK UP équipé sentier minier (gyrophare/fanion)
1	Lance thermique avec baguette
2	Bennes de 15, 20 et 30 m3
2	PL Camions bennes
	Container
1	Camion empirole avec grue de levage 50 tonnes
1	Meuleuses 230 mm et petit matériel

3.4 Plan du chantier

Le chantier se situe à Nouméa dans l'enceinte de la Cale de Nouville et du jardin du port dans l'enceinte du Port Autonome de la Nouvelle Calédonie (PANC).

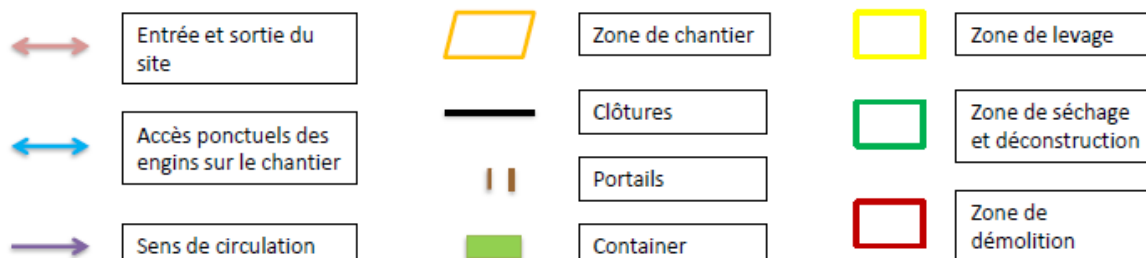
Le chantier sera clos et indépendant, mais l'ensemble du site restera en activité, notre intervention ne sera pas en co-activité avec les activités du site du PANC.

Nous avons identifié 3 zones de travail :

- 1 zone de levage
- 1 zone de séchage et déconstruction
- 1 zone de démolition
- 1 4^{ème} zone servira de zone de stockage des déchets et se situera vers le container de chantier

La zone de levage se situe sur la zone commune du site pour accéder au quai des capricieuses, cette zone sera balisée et interdite à la circulation pendant les phases de levages (3 journées prévues). La sécurité sera faite par des barrières physiques et de la présence humaine.

Plan du chantier NHU TAP – Port autonome





4. **DISPOSITIONS EN MATIERE DE SECURITE ET DE PREVENTION**

4.1 Equipements de protection individuelle (EPI)

2RBNC fournit les équipements individuels de protection à tout le personnel et les renouvelle lorsque nécessaire. Les équipements sont personnels, les chefs de chantier sont garants du port effectif des EPI par l'ensemble du personnel sur le chantier et du remplacement en cas de perte ou de dégradation d'un EPI.

Toutes les personnes extérieures intervenant sur le chantier doivent se signaler au responsable du chantier. Le port du casque et le port de chaussures de sécurité est obligatoire. Les autres EPI seront portés si demandé par le responsable de chantier en fonction des travaux en cours.

Le personnel sera identifiable par les logos apposés sur les vêtements de travail.

MISE A DISPOSITION DES EPI

Vêtements de protection

Equipements spécifiques aux travaux de démolition.

Chaussures ou bottes de sécurité (embouts métalliques et semelles anti-perforation)

Le port des chaussures est obligatoire sur le chantier.

Gants

Le port des gants est obligatoire lors de l'utilisation d'outils ou de produit chimique.

Lunettes ou écrans

Le port de lunettes et/ou la mise en place d'écran est obligatoire pour tous travaux de meulage, ou pouvant amener la projection de produits ou de matériaux.

Protections auditives

Le port d'une protection auditive est obligatoire au-dessus de 80 décibels.

Casque

Le port du casque est obligatoire sur le chantier.

Harnais

Pour les travaux en hauteur.

Protections respiratoires

Port de protection suivant utilisation ou manipulation de produits chimiques.

PROTECTION CONTRE LES SALISSURES

Vêtements de protection

Équipements spécifiques aux travaux de démolition ou de désamiantage.

Sur Chaussures ou bottes de sécurité de zone sale

Le port des chaussures est obligatoire sur le chantier.

POLYANE OU BACHE DE PROTECTION

Des films seront étendus au sol pour éviter de souiller les sols propres du bâtiment.

4.2 Conditions particulière - COVID

Dans un contexte d'épidémie de coronavirus, le risque de développer une maladie est très élevé du fait de la contagiosité du virus. Ainsi, pour limiter les risques, les professionnels du secteur doivent appliquer les gestes barrières que ce soit sur les chantiers ou au bureau.

Les affichages suivants décrivent les consignes données individuellement à chaque salarié.



5. ANALYSE DES RISQUES PAR PHASE DU CHANTIER

5.1 Les risques généraux générés par le chantier

Tache à réaliser	Risques	Moyens de prévention
Travaux d'électricité (consignation du réseau électrique)	Électrisation, électrocution	- Intervention par personnel habilité - Consignation des circuits des communs
Circulation	Route d'accès	- Mise en place d'un balisage visible laissant le passage des véhicules et des piétons. - Port du casque et des chaussures de sécurité obligatoires
Découpe de métaux	Incendie	- Extincteurs - Rappel des consignes spécifiques au site
Effort physique sous chaleur	Déshydratation, malaise	Mise à disposition d'eau fraîche à la base vie et dans la zone de repos
Découpe à la tronçonneuse et à la scie électrique	Coupure Charges lourdes	- Gants obligatoires - Travailler proche du corps



Dévisage	Objet contendants	○ EPI minimal mis à disposition
Toutes	Cyclone	○ Chantier maintenu propre, évacuation des déchets quotidiennement, sécurisation des équipements et du site, évacuation des lieux en cas d'alerte ○ Dispositions à prendre en cas d'alerte pendant un week-end pour sécuriser le site.
Circulation autour des engins ou véhicules	Écrasement	○ Gilet de signalisation fluorescent obligatoire pendant les manœuvres
Circulation piétonne	Chute de plain-pied	○ Rangement au fur et à mesure ○ Boucher les trous
Circulation interne véhicule/piéton	Collision, accident	○ Plan d'implantation et de circulation, zone de stockage identifiée
Manutention de charges lourdes chargement / déchargement	Mauvaise manutention Chute d'objet	○ Engin de levage ou tire palette ○ Port des chaussures de sécurité - Personnel formé
Utilisation d'outils à vibrations (meuleuse, marteau-piqueur)	Fatigue, TMS	○ Alternance des tâches / Période de repos obligatoire toutes les 2h30
Utilisation d'outils portatifs électriques (option pour les ferrailles)	Electrisation	○ Contrôle des outils avant chaque utilisation / Registre d'observation en place
Evacuation des déchets	Manutention de charges lourdes (débris)	○ Poids des sacs limité à 20kg
Circulation près de la mer	Noyade	○ Bouée équipé d'une longue corde mise autour du ponton. ○ Gilet de sauvetage
Travail en hauteur	Chute de personne et chute d'objet	○ Échafaudage aux normes actuelles ○ Échelles attachées aux poteaux ○ Personnel formé SST et EPI obligatoire ○ Présence d'une trousse de secours ○ Procédure en cas d'accident avec numéros d'urgence ○ Utilisation de la nacelle pour les travaux sur façades

5.2 Les risques liés à l'utilisation du BROYEUR

Tache à réaliser	Risques	Moyens de prévention
Chargement du broyeur	Chute dans la cuve, projection des matières, blessure, risque d'écrasement ou d'arrachement	○ Chargement avec une chargeuse (jamais manuellement) ○ Distance de sécurité de 15 mètres minimum autour de la machine ○ Port des EPI ○ Panneaux d'avertissement

(cf. *Instruction d'utilisation du broyeur*)

Avertissements sur la machine

Les avertissements suivants sont apposés sur la machine de manière bien visible et protégés de la saleté. Leur lisibilité doit être garantie à tout moment.

	Accès interdit aux personnes non autorisées (P06)
	Accès interdit aux personnes portant un stimulateur cardiaque (P11)
	Avertissement signalant une zone de danger (W00)
	Avertissement signalant un champ magnétique (W13)
	Avertissement signalant un risque de happement (W30)
	Symbole d'obligation général. Ce symbole est combiné à un symbole complémentaire précisant la nature de l'obligation.
	Porter un casque et une protection auditive



5.3 Les risques générés par l'activité de l'entreprise sur les autres entreprise

Toutes les personnes extérieures intervenant sur le chantier doivent se signaler au responsable du chantier. Le port du casque et le port de chaussures de sécurité est obligatoire. Des chaussures fermées sont tolérées en dehors des clôtures de la zone de démolition

Entreprise sous-traitant et intervenante	Risques	Moyens de prévention
SCADEM	Risque interne	CF les moyens listés en annexe
ETSM / PRODIVE		
GLI		
OMI		
(Co-activité)	Risque externe	○ Brumisateur pour la poussière ○ Panneautage pour accès et circulation (barrière)

6. DISPOSITIONS EN MATIERE DE SECOURS ET D'EVACUATION

6.1 Consignes des premiers secours

Dans le cas d'une blessure légère :

1. La victime informe le responsable de chantier immédiatement
2. Le responsable de chantier constate l'accident et la blessure
3. Un sauveteur Secourisme du Travail (SST) donne les premiers soins qui sont ensuite enregistré dans le registre des soins

Dans le cas où le blessé nécessite des soins autres que les soins SST sur le chantier, le responsable du chantier doit contacter le SAMU au 15 qui validera si le blessé est transportable. Dans ce cas, le blessé sera transporté dans un véhicule de service, avec un SST en plus du conducteur du véhicule.

Dans le cas d'accident grave :

1. Téléphoner au secours (**15 SAMU au 18 Pompier**)
2. Donner l'adresse précise du chantier
3. Décrivez la nature de l'accident et l'emplacement du (des) blessé (s)
4. Donner le nombre de blessés et leur état
5. Décrivez l'intervention du secouriste
6. Fixer un point de RDV et envoyez quelqu'un à ce point pour guider les secours
7. Ne jamais raccrocher en premier

Le responsable de chantier, informe immédiatement le service DRH ou gérant, sinon il informe le conducteur de travaux ou le service HSE.



Le triptyque déclaration d'accident sera complété par le service DRH ou gérant et sera transmis au blessé (ou à son accompagnateur). Le blessé est accompagné par un témoin de l'accident ou toute personne capable de fournir au médecin des renseignements utiles.

6.2 NUMERO D'URGENCE – Organisme de secours

Organisme	Adresse	Téléphone
SAMU	Service Aide Médicale d'Urgence Nouvelle-Calédonie	15
Médipôle de Koutio	110 Boulevard Joseph Wamytan - 98835 DUMBEA SUR MER	20 80 00
Pompier		18
Police municipale	10, rue Gallieni - accueil police municipale et objets trouvés – 25.23.23	17 ou 24 38 19
PC Secours en mer	51, rue Georges Clemenceau – 24.38.19	16
SOS – Médecin		78 77 25

6.3 NUMERO utiles des responsables du site

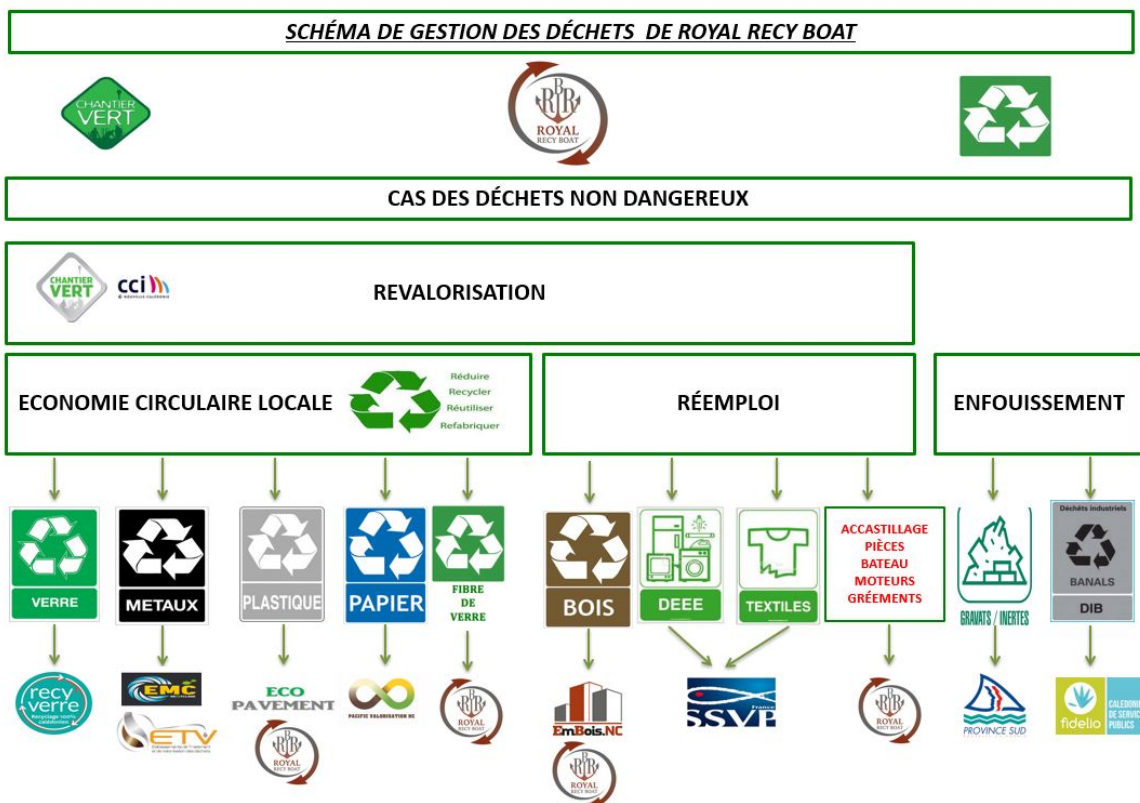
Organisme	Coordonnées	Téléphone
PANC	Jean Michel VOUDJO – Email : jmvoudjo@noumeaport.nc	25 50 06
POILICE PORTUAIRE	THIERRY	25 50 09 / 77 21 97

7. GESTION DES DÉCHETS

7.1 Déchets non dangereux

Les déchets non dangereux seront triés sur le chantier et évacués vers des filières concernées sur le territoire et selon le site de traitement adaptés :

- ⇒ Des Bordereaux de pesée (BDP) seront édités pour rendre ensuite au client des Bordereaux de Suivi de Déchets (BSD) afin de faire le suivi et la traçabilité des déchets concernés par ce chantier.
- ⇒ REVALORISATION :
 - VERRE – RECYVERRE
 - METAUX – EMC & ETV
 - PLASTIQUE – ECOPAVEMENT & ROYAL RECY BOAT
 - PAPIER – PACIFIC VALORISATION NC
 - FIBRE DE VERRE - ROYAL RECY BOAT



7.2 Déchets réglementés et dangereux

Les déchets réglementés collectés par notre personnel seront pris en charge par TRECODEC. Dans le cadre du partenariat conclu avec TRECODEC il a été convenu de mettre à disposition un bac avec couvercle pour la récupération des batteries au plomb (AUP) sur le chantier. Le bac est prêté à ROYAL RECY BOAT selon les conditions fixées dans le contrat et sera sous sa responsabilité.

(Cf. Document – TRECODEC et fiche procédure de tri – TRECODEC)

Les moteurs des bateaux seront centralisés par M. LUCIANI sur le site de son entreprise privé déjà équipé pour la récupération des HU. Ensuite, les piles (PAU) seront centralisées par M. OLLIVIER qui dispose d'un bac à piles. Pour les autres déchets REP (PU et DEEE), il s'agira de stocker en vrac à l'abri des intempéries (container ou autre). ROYAL RECY BOAT mettra en place ces propres bacs de récupération pour les appareils de navigation.

- **PAU** : Piles et Accumulateurs Usagés
- **AUP** : Accumulateurs Usagés au Plomb
- **HU** : Huiles Usagées
- **PU** : Pneumatiques Usagés
- **VHU** : Véhicules Hors d'Usage
- **DEEE** : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

